

LES FACTEURS INCITATEURS DE LA CROISSANCE DU SECTEUR BANCAIRE PRIVE EN ANGOLA ET AU CONGO

Campos Viera CAMPOS
Mme Myriam Lorenz MAKIMIN'A MBAMA¹³

Résumé

Les secteurs bancaires en Afrique au sud du Sahara sont peu dynamiques au regard des normes conservatrices édictées par la Commission Bancaire d'Afrique. En Afrique centrale, l'Angola et le Congo affichent des situations qui confirment cette hypothèse. Notre étude s'est donc focalisée sur l'identification des facteurs d'incitation à l'investissement bancaire privé en Angola et au Congo après avoir mis en exergue les faiblesses des deux systèmes bancaires africains. Une telle perspective s'inscrit dans la logique de l'émergence de l'économie privée dans ces deux pays à côté d'une économie relevant fondamentalement de l'État.

Mots clés : Secteur bancaire, établissement de crédits, investissement bancaire privé, performance économique, Angola, Congo-Brazzaville

Abstract: *Banking sectors in sub-saharan Africa are less dynamic regarding to the conservative norms enacted by the*

¹³ Diplômés de Master à l'ESGAE.

African banking commission. In the central Africa, Angola and Congo republic are shown evidence to this hypothesis. This study focuses on the identification of indicators to private banking investment in Angola and Congo after the highlighting of weaknesses of these two African banking systems. Such perspective is seen logically in the emergence plane of the private economy in these two respective countries besides the state owned economy.

Key words: *Banking sector, credit institution, private banking investment, economic performance.*

1. Introduction

Les longues années de guerre en Angola, les guerres civiles à répétition au Congo-Brazzaville, ont sévèrement détruit, convulsé et paralysé l'économie de ces deux pays. À telle enseigne que la restauration de la paix a été une condition préalable à la réalisation des idées de liberté, d'égalité et de solidarité, visant à assurer sa préservation en tant que facteur-clé de la consolidation de la démocratie, de la sécurité, de la stabilité des institutions, de la coopération, de l'éradication de la pauvreté, et du développement socio-économique.

L'Angola et le Congo sont en effet deux pays africains qui ont une histoire presque commune et qui ont connu, ces dernières décennies, une croissance parallèle. Depuis la réalisation de la paix, ils ont connu une croissance annuelle moyenne du produit intérieur brut (PIB) d'environ 17,18% (12,62% pour l'Angola et 4,56% pour le Congo)¹⁴. Cette croissance est justifiée par le poids du secteur pétrolier dans leur économie, et par le développement d'autres secteurs

¹⁴« Le PIB du Congo passe de 6,7% à 9,8% en 2010 » in www.afriqueavenir.org, consulté le 14 décembre 2011.

économiques, à l'instar du secteur bancaire, pratiquement inexistant pendant la période de conflit armé en Angola et pendant les guerres fratricides au Congo. Ces deux pays furent en pleine crise de liquidité.

L'Angola et le Congo ont attiré des investissements étrangers, ces dernières années. Ce constat est fait par des économistes comme José Manuel Alves Rocha¹⁵ (pour l'Angola) et Serges Ikiémi¹⁶ (pour le Congo). Jusqu'à une période récente, la croissance du secteur non pétrolier était essentiellement soutenue par l'investissement public, et maintenant l'investissement privé commence à s'étoffer sensiblement.

En effet, l'économiste Angolais susmentionné, José Manuel Alves Rocha (2002), a déclaré, dans le premier rapport sur l'économie angolaise de l'Université Catholique de l'Angola (*UCAN*), que pour la première fois depuis 1975, l'Angola connaît une situation de paix effective, et un sentiment de pleine jouissance des biens de son territoire. Plusieurs défis ont été relevés par le gouvernement angolais et par la société civile. L'un des défis avancés par l'économiste de renom est la croissance et la diversification de l'économie, en retenant la paix comme la condition sine qua non, pour atteindre cette fin. Serges Ikiémi (2006), confirmant la nécessité d'une paix réelle et durable pour une croissance continue du secteur bancaire et de l'économie nationale, souligne l'importance des réformes entreprises par le gouvernement congolais dans le secteur bancaire. La politique de libéralisation et de privatisation du secteur

¹⁵ Rocha J. (2010), in www.angolacontece.com, consulté le 12 février 2011.

¹⁶ Ikiémi S. (2006) « *Le système bancaire du Congo Brazzaville : organisation et perspectives* », Paris, éd. L'Harmattan.

bancaire a permis l'embellissement du système financier congolais.¹⁷

Il va sans dire que l'approche bancaire est commune dans la littérature financière, en raison de son importance, car elle implique les intérêts des différents agents économiques, aux contextes microéconomique et macroéconomique. Dans le contexte microéconomique, les banques assument l'intermédiation financière entre les différents agents économiques et dans le contexte macroéconomique, les banques sont aussi considérées comme une unité de production à but lucratif et d'intérêts.¹⁸

En 2008, le secteur bancaire angolais a augmenté de 59% en dépôts et des prêts aux clients ; les capitaux propres ont progressé de l'ordre de 41,9%.¹⁹ Au Congo le taux de bancarisation est entre 5 et 10%.²⁰ Ces pourcentages restent faibles. Par ailleurs, l'activité bancaire congolaise est réglemantée par les normes conservatrices de la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC) qui contribuent en partie à la surliquidité des banques. A titre illustratif, les crédits représentent 38% des dépôts (chiffres de la COBAC à fin septembre 2010).²¹

En partant de ce contexte, nous nous sommes proposé d'analyser des déterminants de la croissance du secteur bancaire privé en Angola et au Congo avec des objectifs

¹⁷ Supra.

¹⁸ Jorge C. (2008), « *Angola – Mercado Potencial para as Exportações Brasileiras* », mémoire pour l'obtention du diplôme de Master, filière: finances publiques, Université de São Paulo, São Paulo.

¹⁹ Deloitte (2008), « *Análise do Sector Bancario Angolano 2008* », Luanda, édition Editando.

²⁰ Keza J.-P « *Les enjeux économiques de la bancarisation en Afrique subsaharienne* » in www.cesbc.org consulté le 14 décembre 2011

²¹ AFD « *Secteur privé au Congo-Brazzaville* » in www.afd.fr, consulté le 14 décembre 2011.

spécifiques suivants:1) décrire l'évolution du système bancaire privé en Angola et au Congo et cerner les facteurs explicatifs de la dynamique des deux systèmes bancaires.

La doctrine sur l'activité bancaire privée est loin d'être nouvelle comme en témoigne l'essentiel de la revue de littérature constituée par les auteurs cités ci-dessous. En effet, J.-P Keza (2011), estime que l'efficacité du système bancaire et financier dépend d'abord de l'action de l'État. Il demeure un acteur essentiel. Il doit octroyer la primauté à l'économie et à la juste répartition des fruits de la croissance. Aussi doit-il recourir aux incitations fiscales ; il instaure ensuite une sécurité juridique et une stabilité politique. Enfin, s'agissant particulièrement de l'Afrique subsaharienne, l'État doit veiller à la mise en place d'une réglementation, conformément aux normes internationales. S. Ikiémi (2006), affirme que le secteur bancaire enregistre, durant ces dix dernières années, un développement sans précédent au Congo-Brazzaville, grâce aux mesures de libéralisation prises par le gouvernement. Cette vitalité ne profite malheureusement pas à la clientèle des banques congolaises et à l'économie nationale. Le taux des crédits distribués reste très faible, et cette faiblesse se justifie par l'absence d'esprit d'entrepreneuriat des congolais et par le manque de formation dans ce domaine. L'Etat doit s'impliquer dans la formation des congolais, afin de leur inculquer une culture entrepreneuriale.

L'Agence Française de Développement (2010), a identifié comme principales contraintes au développement du secteur privé au Congo, les éléments suivants : l'accès difficile au financement, le manque de formation et d'information, la défaillance des infrastructures, l'insécurité judiciaire et juridique ainsi que la corruption.

Par ailleurs, J. M. Zenha (2000), fait une approche plus spécifique, en estimant que les facteurs politiques et

sociaux sont à prendre en compte pour le développement de l'économie angolaise. Il reconnaît pour ce faire que la paix est le point de départ pour le défi à relever du développement économique. La réalisation de la paix en Angola, selon lui, a permis de créer des conditions pour attirer les investissements privés dans des domaines différents, notamment dans les banques privées. Deloitte (2007), souligne la performance de l'économie angolaise en 2006, ayant eu une croissance de près de deux chiffres, et le secteur bancaire a été le troisième contributeur le plus important à cette croissance. Selon Deloitte, la stabilité politique a créé un climat propice au développement du secteur bancaire. J. A. Rocha (2007), a évoqué des aspects qu'il considère comme des obstacles à la croissance économique de l'Angola, en soulignant la guerre qui a perturbé, décimé les ressources humaines, consommé outre mesure les ressources naturelles, détruit les infrastructures physiques et productives, servant aussi d'excuse à la mauvaise gouvernance. Il conclut que la paix est une condition sine qua non pour la croissance économique d'un pays.

Le cabinet *KPMG* (2008), a montré qu'après la conquête de la paix, l'Angola a fait des efforts pour la réhabilitation des infrastructures détruites pendant la guerre, créant par la suite un climat d'instabilité macroéconomique. Il souligne par ailleurs que depuis 2002, l'Angola a entamé un nouveau dynamisme dans la reprise de l'économie nationale. Cela fait d'elle l'une des économies les plus dynamiques de l'Afrique au Sud du Sahara.

Du point de vue de la problématique, il convient de dire que notre étude se fonde sur les questions suivantes :

- quelle est l'essence de la croissance du secteur bancaire dans ces deux pays ?
- quels sont les facteurs explicatifs de la dynamique de la banque privée en Angola et au Congo ?

Pour répondre à cette problématique, et pour orienter notre analyse les hypothèses suivantes ont été formulées :

- *Hypothèse 1* : la réalisation de la paix a été le facteur crucial pour la croissance de la banque privée en Angola et au Congo.
- *Hypothèse 2* : les facteurs d'analyse *PESTEL* sont à l'origine de la croissance du secteur bancaire privé en Angola et au Congo.

Pour mener à bien notre étude, du point de vue méthodologique, quatre approches ont été utilisées :

- L'approche analytique et descriptive empruntant les éléments de l'analyse *PESTEL* permet de faire une analyse stratégique sur le secteur bancaire en particulier ;
- Les entretiens avec les professionnels du secteur bancaire angolais et congolais ont permis d'obtenir des informations pertinentes ayant contribué à l'approfondissement des éléments d'analyse de l'objet de notre étude ;
- La recherche documentaire portée sur la consultation des ouvrages généraux, spécifiques, des mémoires, rapports, revues, ainsi que la recherche sur Internet est la démarche qui a révélé combien la question du système bancaire est au cœur du développement économique des pays.

Notre étude est composée de deux parties : La première partie présente de manière générale le secteur bancaire angolais et congolais, ainsi que le cadre conceptuel des facteurs de l'investissement bancaire privé, dans les deux pays. La seconde est une analyse pratique sur les facteurs qui incitent et qui freinent l'investissement bancaire privé en Angola et au Congo. Les suggestions viennent compléter notre réflexion dans la deuxième partie de notre étude.

L'objet de cette première partie se fonde sur la nécessité de comprendre l'évolution historique du secteur bancaire privé en Angola et au Congo, la place de la banque privée dans l'économie de ces deux pays et le cadre

conceptuel des facteurs de l'investissement privé, c'est-à-dire la stabilité des institutions et la libéralisation du secteur bancaire de même que la sécurité juridique et judiciaire des capitaux privés et des hommes d'affaires.

2. SYSTEME BANCAIRE ANGOLAIS ET CONGOLAIS

1.1. Création et évolution du secteur bancaire angolais

Le système bancaire en Angola a émergé à la suite de la proclamation de l'indépendance en novembre 1975. Plusieurs réformes ont été par la suite consacrées par le gouvernement de la République Populaire d'Angola²² à l'amélioration de ce secteur. Ces réformes concernaient les différentes sphères de l'économie, y compris le secteur bancaire. Elles se sont traduites par la confiscation et la nationalisation des institutions précédemment détenues par le régime colonial.

Le processus de réforme du secteur bancaire, traduit par la confiscation et la nationalisation des banques laissées par le régime portugais, est communément connu dans les milieux bancaires sous le nom de "*occupation de la banque*"²³.

A l'issue de la nationalisation des institutions, le secteur bancaire a été marqué par la présence de six (06) banques : la Banque de l'Angola (Banque Centrale), Banco Commercial de l'Angola (*BCA*), la Banque de Crédit Commercial et Industriel (*BCCI*), Banco Totta de Angola Standard (*BTSA*), Pinto & Sotto Mayor Banco (*BPSM*) et l'Inter-Uni²⁴.

²² Depuis 1992 République d'Angola

²³ Peres L. J. (2005), «*A Moeda Angolana – Contributo Para Seu Estudo*», Rio de Janeiro, édition Stamba, p.69

²⁴ Idem

La Banque de l'Angola a cédé sa place, à la suite d'une réforme intervenue le 5 novembre 1976, à la Banco National d'Angola (*BNA*) devenue une Banque centrale. Elle exerçait outre la fonction de Banque Centrale, celle de Banque commerciale et d'investissement, avec comme principal objectif, *contribuer à la réalisation de l'intérêt du peuple angolais, défini par leur avant-garde révolutionnaire: le Mouvement Populaire pour la Libération de l'Angola, le MPLA.*²⁵

La *BNA* a ainsi cessé la fonction commerciale, et elle s'est concentrée exclusivement aux fonctions de banque centrale, banque émettrice et de superviseur du système financier. Elle est à ce titre la banque de réserve des banques, le banquier de l'État, l'autorité monétaire chargée de coordonner, de guider et de contrôler la politique monétaire et l'échange des marchés respectifs.

En dépit de la Financial Institution qui donne libre cours aux opérateurs privés d'investir dans le secteur bancaire, les banques commerciales ne sont apparues que sur l'initiative de l'État en 1991, avec l'entrée en exploitation de deux banques d'État, à savoir la Banque de l'épargne et de Crédit (*BPC*) et la Banque de Commerce et d'Industrie (*BCI*).

Il faut rappeler que le passage d'une économie centralisée à une économie de marché en 1992, a permis l'émergence des premières banques étrangères: la Banque Totta et Açores (*BTA*), la Banco de Fomento Exterior (*BFE*) et la Banque Atlantic Portugaise (*BPA*) voient ainsi le jour.

La réorganisation du système financier angolais a été parachevée par la loi n°1 / 99 du 23 avril 1999, établissant un nouveau cadre juridique caractérisé par des profonds changements. Le système financier était ainsi composé : 1) des organes de contrôle du système (Banco National de

²⁵ Peres L. J. (2005), op. cit., p.69

l'Angola, *BNA*) ; 2) des Banques (les banques commerciales et privées couvertes d'investissement et / ou de développement) ; 3) des Établissements de crédit spécialisés (les coopératives et les unions de crédit et les institutions d'épargne et de prêts hypothécaires).

Cette nouvelle réglementation de la Banque a permis l'émergence de dix-neuf (19) banques privées jusqu'en 2010.

Actuellement, dans le contexte de mondialisation des marchés, certaines banques privées angolaises se vouent à la stratégie d'internationalisation. C'est le cas principalement de deux grandes banques à savoir, la banque Africaine d'Investissement (*BAI*) qui possède plusieurs agences au Cap-Vert et au Portugal, et la Banque Internationale de Crédit (*BIC*) qui a consolidé son implantation au Portugal.

1.2. Création et évolution du secteur bancaire congolais

Par rapport à l'Angola, le Congo a comme particularité d'être membre de la zone *CEMAC*, il se conforme ainsi à la discipline qu'impose cette zone économique et monétaire.

Tout comme l'Angola, le système bancaire congolais est hérité de la colonisation et, il est né au lendemain de l'indépendance de la République du Congo, en 1960. Dès lors, le secteur bancaire naissant ne comptait que quatre (4) banques commerciales : la Banque Commerciale Congolaise (*BCC*), la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie (*BICI*), la Société Générale des Banques au Congo (*SGBC*) et enfin la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (*BIAO*).²⁶

Le secteur bancaire congolais a connu de profondes mutations dont on peut retracer l'évolution historique. De la

²⁶ Ikiémi S. (2006), « *Le système bancaire du Congo-Brazzaville : organisation et perspectives* », Paris, édition L'Harmattan, p.16

liquidation à la fusion, on est parvenu à un secteur bancaire plus dense. Toutefois, retracer l'historique des banques congolaises est une tâche noble et ardue car certaines banques ont connues des liquidations. Ainsi, nous évoqueront les banques congolaises déjà liquidées avant de présenter le nouveau visage du secteur bancaire congolais.

Les banques liquidées

Deux anciennes banques de grande renommée qui ont marqué l'histoire du Congo, notamment dans le développement économique du pays ont connu une liquidation: la Banque Commerciale Congolaise (*BCC*) et la Banque Nationale de Développement du Congo (*BNDC*).²⁷

La *BCC* était une société anonyme de droit congolais créée le 04 juin 1963 par un accord entre le Congo et le Crédit Lyonnais qui devenaient ainsi les principaux actionnaires. Elle absorba l'agence locale de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (*BIAO*), en novembre 1974. L'État congolais y détenait des parts de l'ordre de 57,83% du capital social. La *BCC* fut dissoute le 10 novembre 1992, suite à la baisse du concours de la *BEAC*, du principal partenaire à l'étranger (le Crédit Lyonnais), et des difficultés de trésorerie de l'État, face à ses mauvaises performances financières et économiques.

La *BNDC*, créée par la loi n°19/61 du 25 février 1961, avait pour objet de promouvoir le développement économique et social du pays, d'agir pour le compte de l'Etat, des collectivités publiques, des établissements publics et semi-publics au moyen de conventions propres, pour gérer leurs fonds de dépôts, gérer leurs fonds provenant des emprunts extérieurs, émettre des emprunts, assurer le service de la dette, et enfin gérer le portefeuille des participations

²⁷ Idem

financières de l'État. La loi n°17/63 du 18 mai 1963 lui accordait un privilège spécial qui prenait rang immédiatement après celui du Trésor public.²⁸ La loi de création de la *BNDC* prévoyait que son capital devait être détenu par l'État congolais à concurrence d'au moins la moitié de celui-ci. Ainsi la *BNDC* était une banque publique. Le contexte explicatif de la liquidation demeure à peu près le même que celui de la *BCC* : les charges devenant supérieures aux produits, la *BNDC* a dû être liquidée.

Les banques restructurées ou privatisées, à l'ère de la fusion et de la privatisation

À partir des années 1990, période marquée par plusieurs crises, les banques ont subi une restructuration brutale et profonde. Les années 2000 consacrent ainsi l'apogée de la libéralisation et, de la privatisation du secteur bancaire. Ainsi, à la fin de l'année 1997, le Congo compte trois banques structurées :

- l'*UCB* (Union Congolaise de Banques), née de la fusion, le 1^{er} octobre 1974, de la Société Générale des Banques au Congo (*SGBC*) et de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Congo (*BICIC*)²⁹, qui sera reprise par la suite par la *COFIPA* ;
- la *FIBA* : elle était spécialisée dans le financement du secteur pétrolier ; elle a cédé la place à la *BGFI* ;
- la *BIDC*, seule banque publique ayant résisté à la crise des années 1990, a finalement été rachetée par le *Crédit Lyonnais*.

Actuellement, le Congo compte six (6) banques privées : La Congolaise de Banque (*LCB*), le Crédit du Congo (ancienne filiale du Crédit Agricole rachetée par le groupe marocain

²⁸ Ikiémi S. (2006), op. cit., p.31

²⁹ Alibert J. (1987), « *Le guide bancaire du Congo* », Paris, EDITM, p.22

Attijariwafa Bank en septembre 2009), la Banque Commerciale Internationale (filiale du Groupe Banques populaires), la *BGFI Bank*, *Ecobank* et la *Banque Congolaise de l'Habitat*.

3. Cadre conceptuel des facteurs de l'investissement bancaire privé

3.1. Les concepts de banque et d'investissement

Pour garantir la logique de notre étude, il apparaît nécessaire d'explicitier les différents concepts que renferme notre thématique, même s'ils sont de nature basique ou élémentaire.

La banque est considérée comme un comptoir spécialisé dans le commerce d'argent. C'est une entreprise qui se consacre au commerce de l'argent et des titres (effets de commerce, titres de bourse, épargne, réinvestissement).³⁰

L'investissement, au sens étymologique, vient du verbe *to invest* signifiant « *employer des capitaux en vue d'accroître la production ou augmenter le rendement d'une entreprise* ». Par ailleurs, au sens courant, le mot *investissement* désigne un achat qui se révélera utile à long terme. Au sens économique et financier, *l'investissement* est un flux qui s'ajoute chaque année sous forme d'équipements neufs au capital productif. C'est toute transformation de l'épargne en capital productif. Pour Thomas Suavet, l'investissement est une opération consistant pour un particulier, une entreprise ou un Etat à transformer des ressources financières en équipements.³¹ Dans le cadre de notre étude, l'approche étymologique est à retenir. Il s'agit de

³⁰ Ikiémi S. (2005) « *Le système bancaire du Congo-Brazzaville : organisations et perspectives* », Paris, édition L'Harmattan, p.131

³¹ Kambale B.K. (2009) « *stratégie de croissance économique et environnement de l'investissement au Nord Kivu-RDC, période post conflit* » in www.memoireonline.com, consulté le 06 janvier 2012.

l'emploi des capitaux en vue d'accroître la production ou d'augmenter le rendement des banques.

L'investissement bancaire privé correspond à l'investissement réalisé dans le secteur bancaire avec des capitaux provenant des personnes morales ou physiques privées.³²

3.2. Les facteurs de l'analyse PESTEL

L'amélioration d'un secteur bancaire, nécessite un climat propice à l'investissement bancaire privé, Ce climat passe par un environnement caractérisé, fondamentalement, par la stabilité politique, la libéralisation du secteur bancaire, la sécurité juridique et judiciaire. Ces facteurs relèvent de l'analyse *Pestel*.

3.2.1. La stabilité des institutions et la libéralisation du secteur bancaire

a. La stabilité des institutions

La stabilité des institutions ou des régimes politiques est le premier facteur incitatif de l'investissement. Aucun investisseur ne peut engager ses capitaux dans un État en proie à des guerres civiles ou fratricides répétées. Un économiste américain n'a-t-il pas affirmé : « *Les capitaux vont là où ils sont voulus, et y restent tant qu'ils sont bien traités* ». La réalisation de la paix est donc déterminante pour attirer les investisseurs, surtout étrangers.

La réalisation de la paix, la stabilité politique supposent l'instauration ou la restauration d'un véritable Etat de droit où le jeu démocratique est respecté et les libertés individuelles (liberté d'aller et venir sur l'ensemble du territoire national, liberté d'entreprendre, etc.) sont garanties.

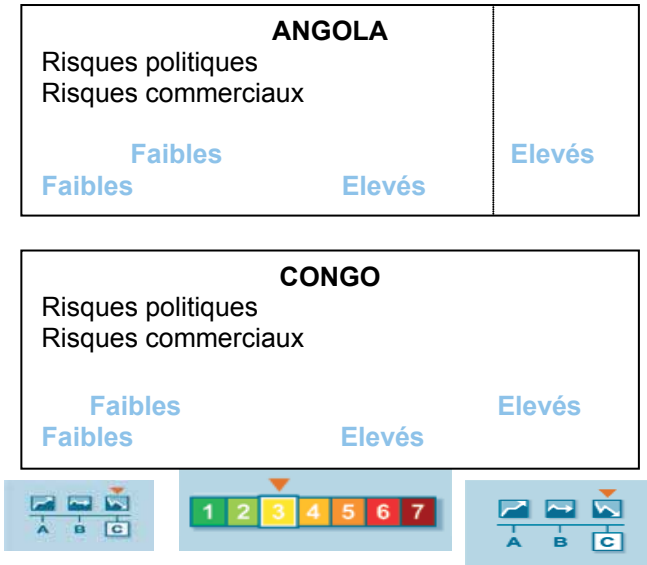
La dictature, la mauvaise gouvernance, la crispation du climat politique, l'état de guerre, le pillage des ressources naturelles, etc., caractérisent l'absence d'un Etat de droit.

³² Idem.

A cela, s'ajoute le *risque pays*. En effet, le risque pays représente tous les éléments d'incertitude économique, financière ou sociopolitique spécifiques à un pays, que ce soit pour une activité économique, commerciale et financière transfrontière, ou pour l'environnement socio-économique des résidents d'un pays. Il peut également se résumer sous la forme d'un outil d'aide à la décision permettant de définir la probabilité d'enregistrer des pertes financières résultant de déséquilibres macroéconomiques, financiers ou politiques dans un pays étranger.³³

En Angola et au Congo, le risque pays se présente de la manière suivante :

Graphique n°3 : Appréciation du risque pays par le Ducroire : opérations d'exportation et d'investissement



³³ Levy M. (2009), «*Le risque pays dans le secteur bancaire*», Paris, Ipag in www.memoireonline.com, consulté le 4 avril 2012.

Source : données du Ducroire – Grand Duché de Luxembourg : Risques-pays³⁴.

Toutefois, les investisseurs ne se contentent pas seulement d'un Etat de droit, mais aussi et surtout d'un Etat dont l'économie est libérale.

b. La libéralisation du secteur bancaire

De nos jours, le rôle moteur des investissements privés a acquis une importance remarquable dans toutes les économies des pays du monde, qu'ils soient développés ou non. La formule Etats modernes consiste à laisser progressivement l'essentiel des activités productives à l'initiative privée. Les États gardent cependant le rôle normatif, incitatif et régulateur.

Les préoccupations majeures de tout investisseur privé portent normalement et avant tout sur la rentabilité de l'investissement et le niveau de risque à prendre ; celui-ci étant lui-même fonction de l'environnement des affaires. C'est ainsi que bien d'opérateurs économiques désireux d'investir dans un pays insistent sur la libéralisation effective de l'économie.

Ainsi, le secteur bancaire ne devrait pas être en marge de cette libéralisation. En effet, des études ont démontré que l'interventionnisme financier de l'État ne conduit nullement à l'établissement d'un environnement de stabilité macroéconomique et financière. Le manque de pragmatisme des autorités en pratiquant la monopolisation a entraîné des distorsions économiques graves : le taux d'inflation élevé, la

³⁴Office du Ducroire – Grand Duché de Luxembourg : Risques-pays in www.ducroire.fr, consulté le 4 avril 2012.

compromission de l'intermédiation financière, l'effondrement pur et simple du système bancaire, etc.³⁵

La libéralisation financière a favorisé l'émergence, dans la plupart des Etats africains (c'est le cas du Bénin, du Burkina Faso, du Congo-Brazzaville, etc.), d'un secteur privé bancaire très solvable et très liquide, d'un secteur privé para bancaire dont les chiffres d'affaires n'ont cessé d'augmenter, des marchés de capitaux rénovés et approfondis.³⁶

Par ailleurs, une politique de libéralisation financière, correctement mise en œuvre a incontestablement, un impact positif sur la croissance de l'économie.³⁷

À ce sujet, les tenants de l'approche néo-classique (Mac Kinnon et Shaw, 1973) défendent la hausse des taux d'intérêt, l'ouverture du compte du capital, la dérégulation du système bancaire et financier et le retrait de l'intervention publique. Leur objectif est la mobilisation de l'épargne domestique et l'amélioration de son affectation dans des projets d'investissement plus rentables et par conséquent une augmentation de la croissance. Ainsi, ces auteurs considèrent la libéralisation financière comme une solution pour sortir d'un régime de répression financière et un moyen efficace pour accélérer et stimuler la croissance économique des pays émergents.

Dans ce modèle de Mac Kinnon et Shaw, la réussite du processus de libéralisation financière dépend de la vérification de trois hypothèses :

³⁵ Yamadjako F. K. (1999) « *L'impact de la libéralisation financière sur l'économie béninoise* », mémoire pour l'obtention du diplôme Master de l'Ecole Nationale d'Administration, filière : Administration Centrale des Finances et du Trésor (ACFT), Benin, p.4

³⁶ idem, p.5

³⁷ Amaïra B. (2003) « *libéralisation financière et croissance économique : Approche en données de panel.* » in www.dauphine.fr, consulté le 06 janvier 2012.

- l'approfondissement effectif du secteur financier ;
- une relation positive entre le taux d'intérêt et l'épargne ;
- la complémentarité parfaite entre encaisse monétaire et investissement.³⁸

Les six éléments suivants caractérisent le processus de libéralisation financière : libéralisation du taux d'intérêt, réserves obligatoires, réglementation prudentielle, barrière à l'entrée, contrôle des crédits et privatisation des banques commerciales.³⁹

L'attraction des capitaux privés dépend aussi du climat juridique et judiciaire du pays.

3.2.2 La sécurité juridique et judiciaire

a. La sécurité juridique

La sécurité juridique des capitaux privés suppose un environnement juridique propice à l'investissement privé. Elle doit être renforcée par un environnement judiciaire garantissant le recouvrement des créances (crédits octroyés par les banques par exemple).

L'aménagement du cadre juridique consiste en la mise en place d'un code d'investissement attractif, supprimant toute barrière à l'entrée. Elle consiste en outre en l'élaboration et la mise en œuvre d'une réglementation bancaire souple (Yamadjako F. K., 1999)⁴⁰ faisait remarquer que « la solidité du secteur bancaire exige essentiellement un contexte macroéconomique stable, un secteur privé dynamique, un cadre juridique favorable ainsi qu'une réglementation et un contrôle rigoureux. ».

L'aménagement du cadre juridique doit être suivi de celui du cadre fiscal. En effet, l'investisseur est attiré par une fiscalité qui ne pèse pas sur ses affaires. Il appartient donc à

³⁸ Amaira B. (2003), idem

³⁹ idem

⁴⁰ Yamadjako F. K. (1999) , idem, pp. 51-53

l'Etat de créer un climat fiscal clair et souple, propice à l'investissement.

En effet, la fiscalité a un impact sur l'investissement privé, quel qu'en soit le secteur. Une étude de Crépon et Gianella⁴¹ montre que la fiscalité des entreprises comme celle des ménages, pèse plus fortement sur le financement par fonds propres que sur celui par endettement. Leurs résultats vont même un peu plus loin puisqu'ils permettent de quantifier les effets d'une modification de la fiscalité du capital.

b. Le cadre judiciaire

Il s'agit des institutions garantissant la protection des investissements privés et de la sécurité judiciaire des hommes d'affaires. Celles-ci passent nécessairement par la création des tribunaux du commerce et des tribunaux de travail et des garanties simplifiées de recouvrements des créances. L'arbitrage, mode de règlement des conflits adapté au monde des affaires, n'est pas à ignorer. Il y a lieu de noter que les tribunaux du commerce constituent des garanties en matière de recouvrement des créances.

3- Analyse des déterminants de la croissance du secteur bancaire privé en Angola et au Congo

Parmi les déterminants de la croissance du secteur bancaire privé en Angola et au Congo, nous comptons les facteurs communs et les facteurs spécifiques à chaque pays.

3.1. Facteurs communs aux deux pays

L'Angola et le Congo disposent de multiples facteurs communs favorables à la croissance de l'investissement bancaire privé. Les facteurs politique et juridique (stabilité

⁴¹ Kergueris J. (2002) « *Les déterminants de l'investissement* », in www.senat.fr/rap/102-035/102-03561.html, consulté le 06 janvier 2012.

politique et cadre juridique propice à l'investissement privé) et les facteurs économiques (situation macro-économique positive et performance économique) sont, sans doute, les plus pertinents.

3.1.1. Facteurs politique et juridique

a. Climat politique stable

La stabilité politique est soulignée par de nombreux économistes comme étant le facteur « sine qua non » pour l'attrait et le maintien des investissements privés nationaux et étrangers. Elle est en mesure de fournir à l'investisseur la sécurité nécessaire pour son investissement. C'est ainsi qu'Alves Rocha (2002) définit la paix comme le « bien public n°01 »⁴², instigateur d'autres facteurs favorables à l'investissement privé.

L'investissement dans le secteur bancaire est généralement effectué sur le long terme. Un climat politique stable est déterminant dans le processus décisionnel des investisseurs. Car, l'instabilité des institutions affecte nécessairement les capitaux importants investis.

L'histoire politique de l'Angola et du Congo présente quelques similitudes. Cependant, il y a quelques particularités dans la relation entre le processus de maturation politique et les préoccupations de l'investissement privé.

Dans le cas particulier de l'Angola qui a connu un conflit armé pendant 27 ans, la paix obtenue en 2002 a été le principal facteur d'investissements privés tant nationaux qu'étrangers. L'Angola a été considéré en 2004 par la Conférence sur le commerce et le développement des Nations Unies (CCDN) comme le deuxième pays africain à recevoir des investissements étrangers, avec un indice de l'investissement direct étranger (IDE) égal à 1.000 milliards

⁴² Universidade Católica De Angola (2002), Relatório Económico de Angola, Luanda, édition UCAN, p.5.

de FCFA. En 2008, l'Angola a reçu environ 7.750 milliards de FCFA des *IDE*, soit une augmentation de 50% par rapport à 2007.⁴³

La stabilité politique en Angola a conduit à l'expansion du réseau bancaire privé national, de sorte que maintenant la plupart des banques privées ont des agences bancaires dans les 18 provinces.

L'expansion du secteur bancaire en terme d'agences a été rendue possible par la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que l'expansion de la machine administrative de l'État sur l'ensemble du territoire national. Ce sont deux aspects qui ont été fournis par la stabilité politique que le pays vit depuis 2002. Le tableau ci-dessous montre l'augmentation du nombre de branches des trois plus grandes banques privées en Angola, à savoir : *Banco de Fomento Angola (BFA)*, *Banco Internacional de Credito (BIC)* et la *Banque Africaine d'Investissement (BAI)* :

Tableau n° 05 – Agences bancaires privées en Angola

N°	Nom de la Banque	Nombre d'Agences par année		
		2008	2009	2010
01	BFA	113	129	143
02	BIC	100	109	137
03	BAI	60	69	75
TOTAL		273	307	355

Source: Rapports annuels des banques 2008, 2009, 2010

Dans l'ensemble, de 2008 à 2010, les trois plus grandes banques privées en Angola ont augmenté de 30% en nombre d'agences. Aujourd'hui, on compte plus de 914

⁴³ OCDE- Economic Diversification in África 2011, in www.ocde.org/, consulté le 20 mars 2012.

agences de banques commerciales répandues sur le territoire de l'Angola.

En ce qui concerne la République du Congo, sa situation politique reste marquée par la consolidation de la paix après les trois conflits (1992, 1997, 1998/1999) qui ont causé de graves dommages à la population et détruit les infrastructures, la ville de Brazzaville étant particulièrement touchée par les combats.

La normalisation de la vie socio-politique offre aujourd'hui une occasion unique au Congo de réaliser son programme de développement à moyen terme. Le Congo est désormais en mesure de construire une économie forte et robuste devant permettre de relever le niveau de vie de la population.

En effet, depuis le retour de la paix et la stabilité politique, la plupart des indicateurs économiques se sont améliorés ; l'incidence de la pauvreté monétaire qui est passée de 40% en 1990 à 70% en 1997, est retombée à 50% en 2005.⁴⁴

Avec un taux de croissance de 6,7% en 2009, de 9,5% en 2010 et, selon les projections, de 6,7% en 2011, le Congo se démarque de l'ensemble de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), dont le taux de croissance moyen s'est établi à 4,2% en 2010 (contre 1,8% en 2009) et est attendu à 5,2% en 2011. Une belle performance également comparée à la croissance moyenne de l'Afrique subsaharienne (4,9% en 2010).

Du point de vue du secteur bancaire, il faut noter, par ailleurs, que depuis 2009, le secteur bancaire congolais semble être plus dynamique. D'après Patrice Itoua, la période (2004-2010) est appelée période de l'éveil bancaire. C'est

⁴⁴BAD, FAD (2008), République du Congo : Document de stratégie par pays axée sur les résultats (DSPAR 2008-2012)

l'ère où le système capitaliste l'a emporté sur le système socialiste.⁴⁵

En effet, le réseau bancaire congolais s'est sensiblement étoffé. Depuis la réalisation de la paix en 2002, le Congo a enregistré plusieurs nouvelles banques parmi lesquelles on compte : le Crédit du Congo en 2003 (rachetée en 2009 par le groupe marocain *Attijariwafa Bank*), *La Congolaise de Banque* en 2004, la *Banque Commerciale Internationale (BCI)* en 2006 et *ECOBANK* en 2008.

De plus, on constate une forte augmentation des dépôts pendant la période de stabilisation politique. Le tableau qui suit illustre bien cela.

Tableau n° 06 : Evolution des dépôts en période dite de trouble (1993-1999) et période de stabilité politique (2004-2005) Valeurs : en FCFA

DEPOTS COLLECTES PAR LES BANQUES EN PERIODES DITES DE TROUBLE				DEPOTS COLLECTES EN PERIODES DE STABILITE : CAS DE LA BGFI BANK ⁴⁶	
1993	1995	1997	1999	2004	2005
69.139.000	73.19 7.000	110.631.0 00	102.151.00 0	63.308.942.50 0	80.603.38 8.152

Source : Données compilées : Ikiémi S. (2005) « Le système bancaire du Congo-Brazzaville », Paris, L'Harmattan, p.72 /Mayengo R. (2006) « Le secteur bancaire et le financement des entreprises », in www.izf.net, consulté le 22 avril 2012.

Le tableau ci-dessus montre bien l'augmentation exponentielle de l'épargne en période de paix. De 1993 à

⁴⁵ Itoua P. (2011), *Le cinquantenaire économique du Congo-Brazzaville : fonctionnariat et entrepreneuriat*, Paris, L'Harmattan, p.67

⁴⁶ Nous l'avons retenu puisqu'il s'agit de la banque la plus importante (total du bilan) du Congo.

1995 le taux de croissance des dépôts était de 2,85%. Ce faible taux de croissance est justifié par l'instabilité ou la fragilité politique caractérisant cette période : le Congo se remettait d'une guerre civile. De 1995 à 1997 le taux de croissance de dépôts était de 20,36%. Ce fort taux est lié au climat de paix et de confiance qui régnait à cette période. De 1997 à 1999 les banques congolaises ont connu un taux de régression de dépôts de -3,98%. Cela est aisément justifié par les deux guerres civiles qui caractérisent cette période. Le cas de la *BGFI Bank* laisse entrevoir une collecte de dépôts considérable en période de paix : du million on est passé au milliard. Le taux de croissance reste tout de même relativement élevé : 12,01% de 2004 à 2005.

Ceci étant, la stabilité politique a été le critère déterminant de l'attrait de l'investissement bancaire privé en Angola comme au Congo. Il a également permis la réalisation d'autres facteurs propices à l'investissement bancaire privé.

b- Cadre juridique favorable à l'investissement privé

Les investisseurs s'accordent à dire que la partie juridique est la pierre angulaire de la réussite et la sécurité du capital investi. En ce sens, les gouvernements de l'Angola et du Congo ont adopté une série de lois visant à attirer l'investissement privé, tant national qu'étranger.

L'Angola, après la réalisation de la paix, a adopté plusieurs lois en ce sens : Loi n° 11/03 du 13 mai 2003 portant "Loi fondamentale de l'investissement privé", la loi n° 14/03 du 18 juillet 2003 portant "droit de Promotion d'entrepreneurs angolais privés », la loi n° 17/03 du 25 juillet 2003 portant sur « la taxe de douane et mesures incitatives à l'investissement privé ». À ces lois, il convient d'ajouter la création de l'Agence Nationale d'Investissement Privé (*ANIP*), dont le but est d'accélérer le processus d'approbation des projets relatifs à l'investissement privé.

Les lois susmentionnées constituent un cadre juridique propice à l'investissement privé en Angola. Elles visent à :

- assurer la protection de l'investissement privé par l'Etat;
- octroyer aux investisseurs étrangers les mêmes droits que les nationaux;
- mettre en place des mesures d'incitation fiscales pour les investisseurs privés (nationaux et étrangers).

L'impact de ces lois dans le secteur bancaire angolais peut être démontré par l'augmentation significative du nombre de banques : de 5 banques privées existantes en 2002 à 19 banques privées existantes en 2010. Il sied de signaler, une augmentation significative de l'actif total des banques commerciales, qui a grandi de 372% de 2002 à 2005.⁴⁷

Le Congo s'est inscrit dans cette même lancée. En effet le Congo cherche depuis plusieurs années à attirer davantage d'investisseurs étrangers sur son territoire. Ainsi, pour favoriser le décollage économique du pays, le Gouvernement congolais a élaboré un cadre juridique adapté à l'accueil des opérateurs économiques qui souhaitent travailler avec lui.

Le Congo s'est donc doté en 2003 d'une charte nationale d'investissement visant à garantir aux investisseurs étrangers la sécurité juridique et le droit de rapatrier les bénéfices réalisés dans le pays. Soumise au Conseil National de Transition, l'adoption de cette charte s'inscrit dans le cadre de la politique d'harmonisation des textes à caractère économique au sein de la *CEMAC*.

Conformément à la loi n°6/2003 du 18 janvier 2003 portant charte des investissements, qui abroge la loi n°008-92 du 10 avril 1992 portant code des investissements et modifiée par la loi n°7-96 du 6 mars 1996, le Congo offre aux

⁴⁷ *BNA* (2003), Boletim estatístico 2002-2010, Luanda, Edition BNA.

investisseurs étrangers des avantages garantis qui vont de la réduction pour l'investissement à l'exonération totale ou partielle de certains impôts et taxes en passant par l'exonération des plus-values lorsqu'elles sont réinvesties.

Pour le dire autrement, il n'y a pas de *TVA* pour les produits d'exportation. Les impôts sur les sociétés sont nuls pendant les trois premiers exercices d'exploitation et les entreprises qui investissent au minimum un tiers du montant des investissements de l'exercice précédent voient leurs impôts sur les sociétés réduits de 50%.⁴⁸

S'agissant précisément du cadre juridique bancaire, il sied de faire remarquer que la réforme bancaire nationale consistant à libéraliser et à privatiser le système bancaire congolais initiée par le gouvernement en 1999 a permis un regain des congolais vis-à-vis de l'outil bancaire et une nouvelle habitude d'investissement. Il a en outre permis de sauver certaines banques en ouvrant la participation au capital de ces dernières aux investisseurs étrangers. Ce qui poussa S. Ikiémi (2010) à affirmer, lors d'une interview, que la politique de libéralisation, de privatisation et de détatisation du secteur bancaire a beaucoup payé.⁴⁹

Toutes ces mesures sont de nature à favoriser l'investissement au Congo et plus particulièrement dans le secteur bancaire privé à tel point où plusieurs grandes banques commerciales et établissements financiers ont installé leurs antennes dans le pays, sous la supervision de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (*COBAC*). En effet, le secteur financier congolais est actuellement dominé par des banques détenues essentiellement par les intérêts

⁴⁸ République du Congo (2003), Charte nationale des investissements, Loi n°6 /2003 du 18 janvier 2003 portant charte des investissements

⁴⁹ Issaka F. (2010) « Interview sur le secteur bancaire » in www.lacollecte.uni.cc, consulté le 23 avril 2012.

privés à la suite de leur restructuration. À titre illustratif, La *Société Générale* qui est un groupe européen de Services Financiers de premier plan a, elle aussi, obtenu son agrément pour s'implanter au Congo après la *United Bank for Africa (UBA)* et la *Banque Espirito Santo Congo (BESCO)*. Toujours en guise d'exemple, la *BCI*, créée en 2006 suite à la liquidation de la *COFIPA*, est une filiale à 100% du *Groupe Banque Populaire* qui détient 500.000 actions de cette banque pour un capital de 5.000.000.000 FCFA.⁵⁰

Ces mesures sont d'autant plus incitatives qu'elles contribuent à l'éclosion des projets créateurs d'emplois, de l'innovation technologique, de l'exportation, etc.

La promulgation de lois visant à promouvoir l'investissement privé en Angola et au Congo, a été un facteur qui a joué un rôle majeur dans la confiance croissante des investisseurs dans le secteur bancaire de ces deux États, contribuant ainsi à un nombre croissant de banques privées opérant dans les deux pays.

3.1.2- Facteurs économiques

a. Situation macroéconomique positive

La situation macro-économique peut-être entendue ici comme *«l'ensemble des politiques budgétaires, monétaires et de taux de change adopté par l'État pour assurer le bon fonctionnement de l'économie, accroître la production intérieure, baisser l'inflation et le chômage, ainsi que pour assurer l'équilibre de la balance de paiement»*.⁵¹

La situation macro-économique en Angola et au Congo se caractérise par le défi de la diversification de l'économie. Le but poursuivi étant la réduction du poids du

⁵⁰ *BCI*, Actionnariat in www.bci.banquepopulaire.com , consulté le 20 janvier 2012

⁵¹ Soares J. (2008), *Dicionário de Economia*, Rio de Janeiro, édition Platano, p.195.

pétrole dans l'économie. Ainsi, toutes les actions des gouvernements des deux pays convergent à la réalisation de cet objectif.

Dans le cas de l'Angola, profitant du chiffre d'affaires du secteur pétrolier, le gouvernement a investi dans un vaste programme de construction d'infrastructures, la promotion de l'agriculture et la réforme du secteur minier et financier. Ces programmes sont financés par la *BAD (Banque de Développement d'Angola)* qui, par l'intermédiaire du *FND (Fonds National de Développement)*, emploie 3% des revenus du pétrole et 2% des recettes du diamant. En 2007, 153,5 milliards de *FCFA* ont été dépensés dans le financement de 1010 projets dans le secteur de l'agriculture industrielle et du commerce.⁵²

Dans ce vaste programme, il faut inclure les politiques mises en œuvre par la *BNA*, visant à réduire l'inflation et à stabiliser le taux de change de la monnaie nationale (*Kwanza*) par rapport à la valeur du dollar américain.

Loin de vouloir faire une analyse sur l'efficacité des politiques gouvernementales tendant à la diversification de l'économie, en l'occurrence, à la réduction du poids du secteur pétrolier dans l'économie, il sied simplement de constater que les programmes gouvernementaux angolais notamment, la stabilisation du taux de change et la diminution significative de l'inflation ont constitué les éléments essentiels pour la croissance du secteur bancaire angolais; étant entendu que l'existence d'un secteur bancaire solide est l'une des solutions aux problèmes que pose la mise en œuvre des politiques macroéconomiques du gouvernement.

⁵² OCDE- Economic Diversification in África 2011, in www.ocde.org/, consulté le 20 mars 2012

Le cas du Congo mérite une analyse particulière du fait de son appartenance à la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (*CEMAC*), l'obligeant ainsi de respecter les règles sur les politiques macroéconomiques définies par cette institution. En effet, le Congo a connu ces dernières années des avancées significatives, dont les efforts sont salués par des institutions internationales. Une gestion des finances plus stricte et l'allègement, l'an dernier, de plus de la moitié de sa dette extérieure ont donné au Congo les moyens de s'engager sur la voie d'un développement durable.

Le rapport publié en juin 2010 par le Comité Monétaire et Financier National du Congo auprès de la *BEAC*, souligne que l'effort engagé par le pays pour consolider la situation macroéconomique commence à porter des fruits et est susceptible d'impulser une croissance vigoureuse et durable qui pourrait faire reculer la pauvreté.

Conséquence d'une gestion plus rigoureuse des finances publiques, le solde budgétaire s'est nettement amélioré : de 5,4% en 2009, il est passé à 13,9% du *PIB* en 2010. D'autre part, l'inflation a poursuivi sa décélération pour s'établir en moyenne annuelle à 1,2% en 2010 (contre 2,8% en 2009 et 2.5% en 2005), une évolution qui, selon la *BEAC*, est « essentiellement liée à la relative amélioration du trafic ferroviaire et de la fourniture en énergie ».⁵³

Outre, la politique monétaire au Congo est soumise à la régulation de la *BEAC* qui veille sur la stabilité des prix et du taux de change.

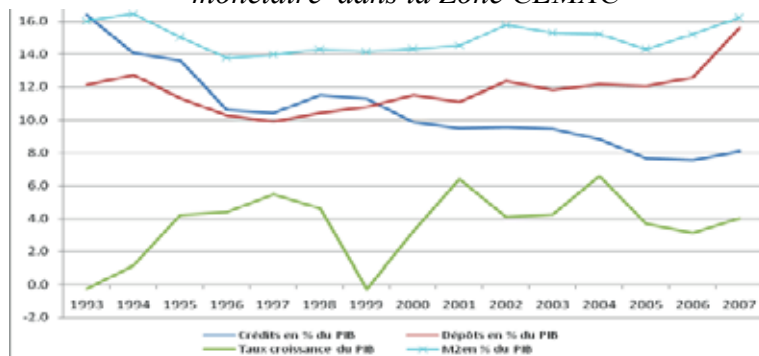
En 2008 et 2009, l'évolution de la situation monétaire a été marquée par une expansion vigoureuse de l'ensemble des contreparties du système monétaire. Les avoirs extérieurs ont augmenté de 15,1% en 2009, de 69.2% en 2008 contre

⁵³ *BEAC* (2010) in Comité monétaire et financier national, l'économie du Congo Brazzaville en pleine croissance en 2010, www.afriqueavenir.org

seulement 6.4% en 2007, en lien avec la croissance des exportations d'hydrocarbures et des investissements directs étrangers.⁵⁴ Les investissements publics et privés, en hausse de 4,9%, ont contribué à hauteur de 2,9% à la croissance en 2010.

Le graphique suivant montre effectivement l'impact positif de la croissance économique des Etats membres de la CEMAC, dont le Congo, sur l'activité bancaire (dépôts et crédits).

Graphique n°4 : crédits, dépôts, croissance et Masse monétaire dans la Zone CEMAC



Source : HUGON (2007) « Les déterminants de l'efficacité des banques commerciales de la CEMAC »

Ce graphique laisse entrevoir une progression soutenue du taux des dépôts par rapport au PIB. Ceci est la conséquence des efforts d'assainissement des comptes des Etats de la CEMAC. La situation des crédits n'a cependant pas la même prétention. La proportion des crédits à l'économie a plutôt brusquement chuté à partir de 2003, réaffirmant ainsi la frilosité des banques de la Communauté dans le financement de l'économie.

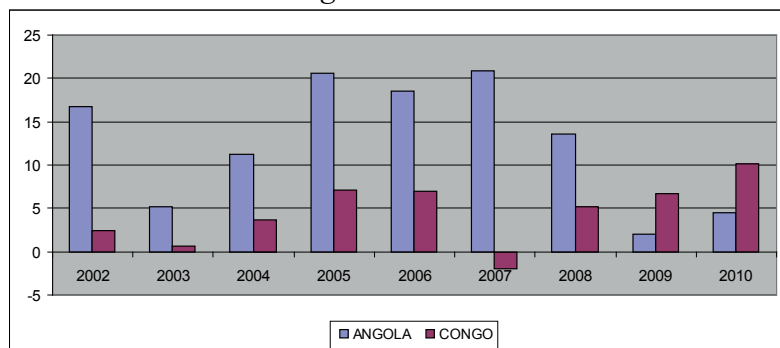
⁵⁴ Commission Economique des Nations Unies, P/ l'Afrique (2010), Les économies de l'Afrique centrale, édition je publie, p.53

b. Performance économique

Le facteur de croissance attire les investissements dans la mesure où il y a une tendance naturelle des investisseurs d'employer leurs capitaux sur les marchés à forte croissance. Selon *DELOITTE* (2008), lorsque l'économie croît, le système financier se développe aussi de la même manière, créant un cycle de progrès et de modernisation.⁵⁵ Ce qui confirme la relation intrinsèque entre la performance économique et la croissance du secteur financier, en général, et de la banque, en particulier.

L'Angola et le Congo sont parmi les pays africains qui ont vu leurs économies croître considérablement ces dix dernières années. Ceci se justifie par l'augmentation des prix du pétrole sur le marché international, étant entendu que les deux économies sont quasi totalement tributaires du pétrole. Le graphique ci-après montre la performance de l'économie angolaise et congolaise de 2002 à 2010:

Graphique n°5: Performance Economique de l'Angola et du Congo: 2002 à 2010



Source: *UCAN (ANGOLA) et BDEAC (CONGO)*

⁵⁵ Deloitte (2008), « Banca em Análise Angola 2007 », Luanda, édition Editando, page 44.

De 2002 à 2010, les deux pays ont connu une croissance moyenne de 17,18%, ce qui représente une croissance moyenne pour l'Angola de 12,62% et de 4,56% pour le Congo. La croissance moyenne du Congo a été négativement caractérisée par une récession de 2,5% en 2007 ; ce qui était principalement dû à la diminution de la production de pétrole et la baisse des prix pétroliers sur le marché international.⁵⁶

Comme nous l'avons souligné plus haut, la croissance des économies des deux pays est largement soutenue par le secteur pétrolier. En 2006, il a contribué à 56% du *PIB* Angolais et à 70,4% du *PIB* congolais. Cependant, cette dépendance n'a pas empêché les investisseurs à parier sur le secteur bancaire des deux pays. La manne pétrolière qui caractérise ces deux pays a, au contraire, des impacts positifs sur le secteur bancaire et son activité. Elle intervient à un double niveau. D'une part, le dépôt d'une fraction des recettes pétrolières publiques à la banque centrale se traduit *ex-ante* par une augmentation de la base monétaire. D'autre part, la dépense publique, en diffusant cette nouvelle liquidité bancaire dans l'économie, va permettre la mise en œuvre du multiplicateur monétaire. Ce dernier permet d'estimer le montant des crédits distribués à partir d'un dépôt bancaire. La dépense des revenus pétroliers par le gouvernement sous forme de salaires ou de contrats aux entreprises donne lieu à des dépôts bancaires. Les dépôts ainsi constitués (auxquels s'ajoutent les dépôts gouvernementaux directement effectués dans le système bancaire) peuvent être prêtés et composer de nouveaux dépôts.⁵⁷

⁵⁶ Commission Economique des Nations Unies, P/ l'Afrique (2010), Les économies de l'Afrique centrale, édition je publie, p.53.

⁵⁷ Devaux P. (2006) « Manne pétrolière et activité bancaire dans les pays du GCC », in <http://economic-research.bnpparibas.com>, consulté le 23 avril 2012.

3.2- Facteurs propres à l'Angola

3.2.1. Niveau de rentabilité élevé

Comme il a déjà été défini dans les chapitres précédents, l'investissement est essentiellement marqué par le retour sur investissement du capital, celui-ci est l'un des éléments clés qui justifient la croissance d'une activité entrepreneuriale. Dans une interview réalisée par *EMIDIO Pinheiro Costa* (2007), Chef de la direction de *Banco Fomento Angola (BFA)*, le gestionnaire de la *BFA* a souligné le fait que le système bancaire connaît ces dernières années des taux de croissance très importants, et en même temps a maintenu des niveaux très attractifs de rentabilité. Vu ce contexte positif, il est naturel que les nouveaux arrivants tentent de pénétrer dans le système financier angolais afin de profiter de cette situation favorable.⁵⁸

Avec des résultats de l'ordre de 109,5 milliards F.C.F.A. contre 56,55 milliards en 2005, le secteur bancaire angolais a présenté en 2005 et 2006, un des plus hauts taux de rendement du monde, avec la récupération moyenne du capital investi au bout de 2 ans et demi.⁵⁹

Le tableau suivant montre les résultats financiers obtenus par les banques angolaises commerciales en 2008 et 2009:

Tableau n°7 – Résultats des banques commerciales angolaises Valeurs : en milliards de FCFA

Année	2008	2009	Taux de variation
Résultat net	371,10	562,84	51,67
Résultat avant impôt	332,24	514,50	54,86

Source : Deloitte – Banca em Analise em Angola 2009

⁵⁸ Deloitte (2008), « Banca em Analise Angola 2007 », Luanda, édition Editando, p.30

⁵⁹ Deloitte (2007), « Banca em Analise Angola 2006 », Luanda, édition Editando, p.49

Comme on peut le voir, le niveau de rentabilité du secteur bancaire angolais reste élevé. En plus d'assurer la récupération du capital investi en moins de trois ans, le secteur a également réalisé en 2009 une croissance en terme de bénéfice net de 54,86% par rapport à 2008. Par conséquent, c'est sans doute un facteur ayant un poids considérable dans la décision des investisseurs de parier sur le marché bancaire angolais.

3.2.2. Intervention positive de la Banque Nationale de l'Angola sur le marché bancaire

La *BNA* est la Banque centrale de l'Angola et l'émetteur qui est responsable de la conduite, de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle de la politique de la devise monétaire, la finance et du crédit, et de la gestion du système de paiement. Elle a joué un rôle majeur dans la réorganisation du tissu économique national en 2002 et la stabilisation de la monnaie nationale (Kwanza), ainsi que dans la promotion de l'octroi des crédits à l'économie en général et au secteur privé en particulier.⁶⁰

Parmi les diverses fonctions exercées, il importe ici de souligner le rôle de supervision de la *BNA*, conformément à la loi n ° 16/10 du 15 juillet 2010, qui donne à celle-ci, parmi les nombreuses fonctions, ce qui suit:

- évaluer le processus de création des établissements financiers, leur division, fusion ou changement de finalité;
- évaluer la pertinence et la remise en forme des administrations des mêmes institutions;
- établir des normes de performance pour les établissements financiers;

⁶⁰ République d'Angola (2010), Ministère de la Justice, loi n. ° 16/10 du 15 du juillet 2010, portant sur le fonctionnement de la Banque Centrale, Luanda.

- régler le taux d'actualisation, de réescompte et de prêts;
- réglementer la réserve requise par les institutions financières;
- organiser et superviser la compensation et le système de paiement.

Concernant la promotion des investissements dans le « private banking » et de l'activité économique en général, la *BNA* a mis en place une série de politiques qui ont contribué à l'augmentation des investissements dans les banques privées, parmi lesquelles:

- réduction du taux d'escompte de 25% à 20%;
- création de la figure de correspondant bancaire;
- facilitation du système de paiement automatique;
- création d'une unité de renseignement financier;
- mise en place du Centre du risque de crédit.

Ces mesures de la *BNA* ont non seulement contribué à l'expansion même de l'activité bancaire, mais également contribué à la diversification des produits offerts par les banques. L'augmentation du taux de la banque en fonction de la *BNA* actuellement fixé à 13,5% de la population, a considérablement contribué à l'augmentation de l'octroi des crédits, et à la réduction des créances douteuses.

3.3. Facteurs spécifiques au Congo

3.3.1. Intégration économique du Congo

Le niveau de l'insertion internationale a une grande influence sur le degré d'attraction des investissements. Sur ce fait, le Congo est membre actif des organisations sous-régionales de coopération et d'intégration notamment la *BEAC*, la *COBAC*, la *CEMAC* et l'*OHADA*.

Membre de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (*CEMAC*), le Congo est tenu de respecter la discipline budgétaire commune ainsi que les

critères de convergence. Ainsi, les activités bancaires au Congo sont soumises à la réglementation bancaire commune de la *CEMAC*, augmentant dès lors la confiance des investisseurs privés dans ce secteur.

En effet, l'intégration au sein de la *CEMAC* est très avancée dans le domaine de coordination des politiques macroéconomiques, notamment la monnaie commune, la réglementation de change harmonisée, le cadre de convergences multilatérales. Dans ce dernier cas, sur les quatre critères retenus, le Congo a respecté au cours de la période 2005-2007 les critères relatifs à la non accumulation des arriérés et au solde budgétaire positif.

L'objectif de la politique fiscale pour 2007 était de contrôler les dépenses tout en répondant aux besoins fondamentaux du secteur social et de celui des infrastructures. La loi promulguée en 2007 prévoyait une augmentation des recettes non pétrolières et une croissance limitée des dépenses primaires, à obtenir à travers une maîtrise de la masse salariale, une réduction des charges communes, une diminution significative des subventions aux produits pétroliers.⁶¹

Par ailleurs, la création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (*COBAC*) a été la bienvenue dans le secteur bancaire et financier. Cette institution est en quelque sorte le gendarme des banques ; elle les contrôle en mettant en place des ratios prudentiels. Son entrée en lice est le point de départ de la micro finance au Congo. C'est grâce à elle que les banques congolaises respectent aujourd'hui les ratios de gestion de risque, les ratios prudentiels de solvabilité, les règles de contrôle interne, etc.

⁶¹ *BAFD/OCDE* (2008), Perspectives économiques en Afrique : République du Congo, p.244

La *COBAC* contrôle les conditions d'exploitation des établissements de crédits, veille à la qualité de leur situation financière et assure le respect des règles déontologiques de la profession. Tout ceci traduit bien le cadre favorable à l'investissement bancaire privé en République du Congo.

Par ailleurs, les récents efforts fournis par la *BEAC* pour résister aux effets de la crise ont joué un rôle non négligeable dans le maintien de la croissance du secteur bancaire privé. Il s'agit de la baisse de son taux directeur de 25 points de base, le 23 mars 2009 et surtout des décisions prises par le Comité de Politique Monétaire de la *BEAC* de :

- maintenir inchangées les conditions d'intervention de la *BEAC* appliquées aux banques;
- maintenir inchangés les taux d'intérêt sur Placements Publics ;
- maintenir inchangés les coefficients des réserves obligatoires et le taux de rémunération des réserves.⁶²

3.3.2. Manque d'une forte concurrence

D'entrée de jeu, rappelons qu'en économie, la concurrence désigne une situation où plusieurs agents proposent de vendre des biens ou des services équivalents ou substituables. Elle dénote la rivalité, directe ou potentielle, entre des agents économiques à la recherche d'un même objet ou d'un même but, comme par exemple la conquête des parts de marché.

Depuis la réalisation de la paix en République du Congo, la plupart des secteurs d'activités offrent de nombreuses opportunités d'affaires que ce soit dans la production, les services ou la vente. Et depuis quelques années, le secteur bancaire congolais, de plus en plus florissant, connaît un développement remarquable grâce aux

Azajeca07 (2011) « Connaissance du secteur bancaire de la *CEMAC* », in <http://azajeca07.wordpress.com>, consulté le 23 avril 2012.

mesures de libéralisation prises par le Gouvernement. Le secteur semble être plus dynamique.

Nonobstant, comparativement à l'Angola et aux autres pays de la sous région, le secteur bancaire et financier congolais est un secteur embryonnaire encore limité. En effet, au 1^{er} janvier 2010, à côté des banques sous-régionales que sont la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (*BEAC*) et la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (*BDEAC*), l'environnement bancaire congolais est constitué de six banques. Il s'agit de cinq banques commerciales (la *BCI*, la *BGFI*, le *CDC*, *LCB* et *Ecobank*) et une banque spécialisée (la *BCH*).

Cette situation de faible concurrence dans le secteur bancaire congolais, traduite par un nombre restreint de banques opératrices, est une grande opportunité d'affaires pour des investisseurs tant nationaux qu'internationaux du secteur. Elle offre des possibilités d'exploitation très vastes, de croissance et de réalisation de bénéfices. C'est un marché qui se veut prometteur : l'une des raisons fondamentales qui contribueraient à l'essor de ce secteur d'activité.

Malgré le retour à la paix et à la stabilité politique, après également des efforts consentis par l'Angola et le Congo en vue de l'amélioration du cadre des investissements bancaires privés et de la promotion d'une croissance continue de ce secteur, un certain nombre de facteurs continuent d'entraver l'essor du secteur bancaire privé dans les deux pays. Ainsi, le chapitre suivant va mettre en exergue les principales contraintes à la croissance continue du secteur bancaire privé angolais et congolais, et notamment, formuler des politiques incitatives favorables à la croissance de ce secteur d'activité.

4- Conclusion

L'Angola et le Congo, deux pays d'une histoire politico-économique presque identique, ont fait l'objet de

notre étude. Celle-ci s'est spécifiquement intéressée au secteur bancaire desdits Etats. Il s'agit d'identifier les déterminants d'un investissement bancaire propice et continu en Angola et au Congo.

Plusieurs constatations se dégagent de cette étude. Hérité de la colonisation, l'Angola et le Congo disposent d'un secteur bancaire en pleine croissance, et ce, depuis ces 10 dernières années. De 2002 à 2010, on est passé de 5 à 19 banques pour l'Angola et de 4 à 5 banques pour le Congo, non comprises dans ce chiffre celles en cours d'agrément et d'installation à cette période (*BESCO* et *UBA*).

Cette densification du secteur bancaire angolais et congolais est l'œuvre de la combinaison d'un certain nombre de facteurs propices à l'investissement bancaire privé. Il s'agit des facteurs communs aux deux pays, facteurs politiques et juridiques (stabilité politique et cadre juridique propice à l'investissement privé) et facteurs économiques (situation macro-économique positive et performance économique) et des facteurs propres à chacun d'eux : niveau de rentabilité élevé, intervention positive de la *BNA* sur le marché bancaire (pour l'Angola), influence positive de l'intégration économique sous-régionale, absence d'une forte concurrence (pour le Congo). Il n'en demeure pas moins vrai que la réalisation de la paix en Angola et au Congo est apparue comme le facteur culminant de l'investissement bancaire privé, précurseur des autres facteurs sus-cités.

La densification du secteur bancaire angolais et congolais devrait se poursuivre dans l'avenir, d'autant plus que ces deux secteurs présentent de réelles potentialités de croissance. Cependant, malgré cette forte potentialité, le secteur bancaire privé angolais et congolais reste voué à certaines contraintes majeures qui entravent son développement. En effet, il a été révélé dans cette étude que la faible croissance de l'investissement bancaire privé est

imputable à certains facteurs qui peuvent être regroupés en deux catégories : les uns sont communs aux deux pays (manque de cadres qualifiés, excès de bureaucratie dans la création de la banque), les autres sont propres à chacun d'eux (situation économique et financière internationale défavorable, coûts d'exploitation élevés, pour l'Angola et charges fiscales importantes, environnement peu propice aux affaires, pour le Congo).

Loin de se limiter à une simple analyse des déterminants de l'investissement bancaire privé en Angola et au Congo et à la mise en exergue des principales contraintes liées à la croissance et au développement du secteur bancaire privé des deux pays, notre étude a débouché sur des orientations stratégiques à mettre en œuvre par les deux Etats. A cet égard, des politiques vigoureuses sont ainsi à envisager afin de garantir une croissance continue du secteur bancaire privé des deux pays. Ces politiques sont tantôt communes aux deux pays (mise en place d'un Programme national de formation de cadres de banque, création d'un "Centre de Formalités Bancaires"), tantôt propres à chaque pays pris individuellement (renforcement des capacités de financement du fonds national de développement, exonération fiscale à l'entrée : pour l'Angola ; allègement de la fiscalité bancaire, rationalisation de la gestion, poursuite des politiques de privatisation des banques : pour le Congo). Ces mesures devraient contribuer à rendre le facteur risque-pays de l'Angola et du Congo favorable à l'arrivée des capitaux étrangers et à l'activité des banques existantes.

5- Références bibliographiques

AFD,

« Secteur privé au Congo-Brazzaville » in www.afd.fr, consulté le 14 décembre 2016
PERES L. J. (2005), « *A Moeda Angolana – Contributo Para Seu Estudo* », Rio de Janeiro, édition Stamba, p.69

- AMAIRA B. (2003)
« Libéralisation financière et croissance économique :
Approche en données de panel. » in www.dauphine.fr,
consulté le 06 janvier 2012.
- ALIBERT J. (1987),
« Le guide bancaire du Congo », Paris,EDITM, p.22
- BCI,
Actionnariat in www.bci.banquepopulaire.com, consulté le
20 janvier 2012
- BNA (2003),
Boletim estatístico 2002-2010, Luanda, edition BNA.
- BAD, FAD (2008),
République du Congo : Document de stratégie par pays
axée sur les résultats (DSPAR 2008-2012)
- BEAC (2010)
in *Comité monétaire et financier national*, « L'économie
du Congo Brazzaville en pleine croissance en 2010 »,
www.afriqueavenir.org
- Commission Economique des Nations Unies, P/ l'Afrique (2010),
Les économies de l'Afrique centrale, édition je publie, p.53
- DELOITTE (2008),
« Banca em Analise Angola 2007», Luanda, édition
Editando, page 44.
Commission Economique des Nations Unies, P/ l'Afrique
(2010), *Les économies de l'Afrique centrale*, édition je
publie, p.53.
- DEVAUX P. (2006),
« Manne pétrolière et activité bancaire dans les pays du
GCC », in <http://economic-research.bnpparibas.com>,
consulté le 23 avril 2012.
- DELOITTE (2008),
« Analise do Sector Bancario Angolano 2008 », Luanda,
édition Editando.
- IKIEMI S. (2006)
« Le système bancaire du Congo Brazzaville : organisation
et perspectives », Paris, éd. L'Harmattan.
- ISSAKA F. (2010)
« Interview sur le secteur bancaire » in
www.lacollecte.uni.cc, consulté le 23 avril 2012.
- ITOUA P. (2011),

Le cinquantenaire économique du Congo-Brazzaville :
fonctionnariat et entrepreneuriat, Paris, L'Harmattan, p.67

- JORGE C. (2008),
« *ANGOLA – Mercado Potencial para as Exportações Brasileiras* », mémoire pour l'obtention du diplôme de Master, filière: finances publiques, Université de São Paulo, São Paulo.
- KEZA J.-P.,
« *Les enjeux économiques de la bancarisation en Afrique subsaharienne* » in www.cesbc.org consulté le 14 décembre 2011.
- KAMBALE B.K. (2009)
« *stratégie de croissance économique et environnement de l'investissement au Nord Kivu-RDC, période post conflit* » in www.memoireonline.com, consulté le 06 janvier 2012.
- KERGUERIS J. (2002)
« *Les déterminants de l'investissement* », in www.senat.fr/rap/102-035/102-03561.html, consulté le 06 janvier 2012.
- OCDE-
Economic Diversification in África 2011, in www.ocde.org/, consulté le 20 mars 2012
- ROCHA J. (2010),
in www.angolacontece.com, consulté le 12 février 2011
- SOARES J. (2008),
Dicionário de Economia, Rio de Janeiro, édition Platano, p.195.
- UNIVERSIDADE CATÓLICA DE ANGOLA (2002),
Relatório Económico de Angola, Luanda, edition UCAN, p.5.
- République du Congo (2003),
Charte nationale des investissements, Loi n°6 /2003 du 18 janvier 2003 portant charte des investissements
- YAMADJAKO F. K. (1999)
« *L'impact de la libéralisation financière sur l'économie béninoise* », mémoire pour l'obtention du diplôme Master de l'Ecole Nationale d'Administration, filière : Administration Centrale des Finances et du Trésor (ACFT), Benin, p.4